

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 10 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la Marne – 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur dans ce même délai de 10 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Toutefois, cette offre sera caduque de plein droit si un compromis ou une promesse unilatérale de vente n'est pas signé au sein d'une étude notariale au plus tard le : *20/4/2024*

Les différentes parties (acquéreur et vendeur) acceptent que leurs données personnelles soient transmises et utilisées par le(s) notaire(s) en charge de la vente du bien.

Fait à *Tarbes*

, le *11/3/2024*

L'acquéreur,

("Offre d'achat soumise aux présentes conditions")

offre d'achat soumise aux présentes conditions



Pour ABAFIM

Le négociateur,

Le vendeur,

("Acceptation de l'offre aux présentes conditions")

*Cadéac Jean-Marc
Clair Annie,
Clair André,
Clair Catherine
Clair Danielle
Meca Andrée*

(par signature électronique)

(1) Condition(s) suspensive(s) :

<i>Paiement comptant.</i>
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....